

ABONNEMENT

Un an.....	18 fr.
Six mois.....	9 »
Trois mois.....	4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne..	» 20
Réclames, — ..	» 30
Faits divers, — ..	» 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 19 NOVEMBRE

UN FORT ATOUT

Voici ce qui s'est passé à la séance du 13 novembre.

M. Laroche-Joubert, député d'Angoulême, montait à la tribune et prononçait les paroles suivantes réfutant les allégations erronées risquées, la veille, par le citoyen Dejeante :

« Retenu à la bibliothèque pendant une partie du discours de M. Dejeante, je n'ai pu protester immédiatement contre les paroles suivantes de notre collègue que je n'avais pas entendues et que je trouve au *Journal officiel* :

M. DEJEANTE. — Ce que j'ai dit, je ne le dirai jamais trop ; oui, il y a des malheureux, et vous, classe bourgeoise, vous avez besoin de ces misères pour que cela rapporte à votre classe. Je puis citer un fait : il y a ici des patrons qui payent des ouvrières huit sous par jour pour dix heures de travail.

Voix diverses. — Nommez-les !
M. DEJEANTE. — Si vous voulez. Dans la papeterie de M. Laroche-Joubert, il y a des ouvrières qui ne gagnent que huit sous par jour.

J'oppose à l'affirmation de M. Dejeante le démenti le plus absolu. Je l'ai prévenu de mon intention de la rectifier à la tribune. Il a protesté de sa bonne foi. Il m'a dit qu'il n'avait fait que répéter ce qu'il avait entendu dire à Angoulême. Je crois que M. Dejeante aurait dû contrôler d'abord de pareilles allégations. Il était à Angoulême. Il aurait pu se rendre à la direction de l'usine, il y aurait trouvé mes collaborateurs ; ces hommes, qui ont conquis l'estime générale par leur intelligence et leur travail, lui auraient montré les feuilles de paye. Au lieu de cela, M. Dejeante a préféré s'associer à la mauvaise action d'individus dont il a été la dupe. Il a aggravé sa mauvaise action en prononçant mon nom. Je devais à ce nom de porter à la tribune ma protestation indignée contre un acte que mon respect pour la Chambre m'empêche de qualifier comme il le mérite. Pour parler de ces choses avec quelque autorité, il faut les avoir étudiées et n'apporter ici que des renseignements qu'on a sérieusement contrôlés.

M. Dejeante s'excuse de son mieux. Ce sont d'honnêtes ouvriers qui lui ont fourni ces renseignements ; il croira toujours plus volontiers à la parole d'un ouvrier qu'à celle d'un patron. Et il se défend en ces termes :

Il n'y a pas de débat à ouvrir sur ce sujet. Je dirai seulement que M. Laroche-Joubert sait bien que si j'ai apporté ici des renseignements, ce n'est pas avec le désir de le calomnier. Les renseignements que j'ai apportés ici m'ont été donnés à Angoulême.

Voix nombreuses. — Il fallait les contrôler.

M. Dejeante. — Vous voulez que nous, ouvriers, nous allions nous renseigner auprès des patrons ? Je m'engage à reproduire les témoignages des personnes qui m'ont fourni ces renseignements.

Voix diverses. — Vous avez affirmé que c'était vrai !

M. Dejeante. — Et je l'affirme encore, sur la foi de ceux qui m'ont renseigné. Prétendez-vous que je n'ai pas le droit de considérer comme de très honnêtes gens ceux que je fréquente ? Pour moi, je n'irai jamais demander

aux patrons : « Est-il vrai que vous affamez les ouvriers ? Que vous supprimez leur liberté, souvent même leur conscience ? » Les patrons diraient : « Mais cet ouvrier est fou ». C'est le système patronal que nous visons. Ne m'avez-vous pas dit vous-même que vous aviez des ouvrières âgées qui gagnent un franc par jour ? Croyez-vous qu'avec un franc elles puissent suffire à tous leurs besoins ? Ce n'est pas vous que j'attaque, c'est le patron qui vole le salaire de l'ouvrier. C'est le gouvernement qui tolère de pareilles choses.

M. Laroche-Joubert. — C'est absolument faux ! Les individus dont M. Dejeante apportera ici les noms sont des misérables et je le défie d'en citer un seul devant la Chambre. Parce qu'il y aura un mauvais patron, est-ce une raison pour dire que tous les patrons sont mauvais ? Parce que, dans le patronat, il y a des choses à modifier, et je m'honore d'être un des patrons qui ont pris l'initiative des réformes nécessaires, est-ce une raison pour condamner indifféremment tous les patrons ?

Et quand j'appelle M. Laroche-Joubert un patron, non ! messieurs, le mot n'est pas juste, il n'est que le premier ouvrier de sa maison. Si vous vous étiez transporté chez nous, ce ne sont pas des patrons qui vous auraient répondu, ce sont des ouvriers, et ils vous auraient dit que le directeur est entré dans la maison comme les autres ouvriers, qu'il a commencé à être petit sante-ruisseau et que, s'il est aujourd'hui à la tête de l'usine, c'est qu'il a conquis cette haute situation par son intelligence et son travail.

Ils vous diront que les affaires de la maison Laroche-Joubert sont connues de toutes les personnes qui y travaillent, que tous les actes sont contrôlés par un Conseil coopératif élu par les ouvriers, parmi leurs frères, et ce sont ceux-là qui vous donnent un démenti.

Ces affirmations de ces hommes, de ces vieux ouvriers dont la vie est toute de travail, de conscience et d'honneur, opposées à celles de individus derrière lesquels vous vous abritez, ne feront doute pour aucun de ceux qui ont souci de la vérité, de la dignité et de l'honneur.

Comment le citoyen Dejeante trouve-t-il le bouillon ?

Chambre des Députés

Séance du samedi 17 novembre

LES CHEMINS DE FER

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Castelin sur le contrôle de l'exploitation des chemins de fer.

M. Castelin entend démontrer que les Compagnies de chemins de fer exploitent dans de mauvaises conditions non-seulement en ce qui concerne l'État et le public, mais vis-à-vis d'elles-mêmes.

La fréquence des accidents et la cherté des transports frappent tout le monde, le surmenage des employés est inquiétant ; pendant que le personnel de l'exploitation diminue de 32 0/0, le personnel de l'administration centrale augmente de 39 0/0 ; la réduction du personnel du travail n'a donc pas répondu à une question d'économie.

Les Compagnies traquent tous ceux de leurs agents qui entrent dans des groupes syndi-

caux, la situation de ces agents est digne de pitié, elle s'aggrave tous les jours.

Les retards sont dus à l'insuffisance du personnel ; il est temps de donner satisfaction aux réclamations des employés qui sont modérées et justifiées.

En ce qui concerne le transport des marchandises, la situation est tout aussi mauvaise ; le matériel des Compagnies, au lieu d'augmenter, a diminué depuis plusieurs années.

Dans certaines gares, les voyageurs sont tenus d'aider les employés des Compagnies pour le chargement et le déchargement de leurs bagages.

En résumé, l'exploitation des Compagnies de chemins de fer est défectueuse à tous les points de vue.

Aussi l'orateur dépose-t-il un ordre du jour tendant à inviter la Chambre à nommer une Commission chargée d'examiner quelles sont les mesures législatives à prendre pour sauvegarder les intérêts du personnel du travail, empêcher la fréquence des accidents, diminuer la cherté des transports et assurer l'augmentation du trafic.

M. Dussaussoy considère qu'il importe surtout d'obliger les Compagnies à garder un personnel suffisant.

Pourquoi dans sa circulaire le Ministre n'oblige-t-il pas les Compagnies à augmenter le nombre des aiguilleurs ?

Les agents qui travaillent dans les bureaux parfois 12 à 14 heures par jour, méritent également de retenir l'attention. Il est des employés qui sont tenus, dans une journée, de s'occuper de la manutention de plus de 600 colis.

M. Barthou, ministre des travaux publics, dit qu'il sera toujours possible qu'un accident résulte d'un instant d'erreur, d'oubli ou d'égarement.

Il faut évidemment prendre des mesures pour modifier le matériel et pour éviter le surmenage du personnel.

A la suite de chacun des derniers accidents, le ministre a pris des mesures.

En ce qui concerne l'accident d'Appilly dont la justice est également saisie, le ministre est allé sur les lieux, comme c'était son devoir, dès qu'il a connu l'accident, pour se rendre compte des causes qui l'avaient produit.

M. Viviani répond qu'il ne s'agit pas de savoir si le ministre a envoyé aux Compagnies des chemins de fer les circulaires exigées par les circonstances, mais si les Compagnies ont obéi à ces circulaires.

Il déclare que la Compagnie du Nord prescrit à ses agents de ne jamais répondre par écrit aux enquêteurs du gouvernement mais de s'exprimer verbalement et de façon évasive.

M. Viviani dépose cet ordre du jour :

« La Chambre invitant le gouvernement à rechercher toutes les responsabilités engagées à Appilly, et à ouvrir une instruction judiciaire contre les directeurs et les administrateurs de la Compagnie du Nord, passe à l'ordre du jour. »

Reprenant son discours, M. Viviani fait grief au ministre des travaux publics d'avoir communiqué à la Compagnie du Nord l'itinéraire de ses inspecteurs généraux, ce qui rendait l'enquête illusoire.

M. Barthou réplique en ces termes :

« Vous avez parlé des complaisances du

ministère des travaux publics pour les grandes compagnies. Ce sont là des insinuations calomnieuses. Je vous somme de vous expliquer. Pour ma part je les considère comme injurieuses. Si je ne relevais pas vos paroles, demain, dans certains journaux, on reproduirait vos allégations et on ajouterait que le ministre est resté muet. Voilà pourquoi je proteste et je vous mets en demeure de vous expliquer. »

M. Camille Pelltan va recommencer les doléances et accusations de M. Viviani. La Chambre prononce la clôture, écarte les ordres du jour Castelin et Viviani et adopte, par 477 voix contre 64, l'ordre du jour proposé par M. Rivet et trois de ses collègues, lequel est ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les mesures prises par le ministre des travaux publics, et comptant sur la fermeté du gouvernement pour défendre les droits et les intérêts de l'État, ainsi que les intérêts des ouvriers et employés de chemins de fer, passe à l'ordre du jour. »

La prochaine séance est remise au 20 novembre, en raison des funérailles du Tsar.

Le travail des femmes

ET DES ENFANTS

Dans les établissements militaires

Le ministre de la guerre, d'accord avec le ministre du commerce et la commission supérieure du travail, a décidé que la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes, des enfants et des filles mineures dans les établissements industriels, devait être rigoureusement appliquée dans les établissements militaires, sous la responsabilité des directeurs ; mais la police des bâtiments militaires étant, à titre exclusif, confiée au ministre de la guerre, l'entrée en sera interdite aux inspecteurs civils que remplaceront, pour la surveillance, les directeurs des services des régions ou des corps d'armée.

Les médecins militaires continueront à visiter les ateliers afin de pouvoir présenter, s'ils y a lieu, leurs observations sur les questions d'hygiène. Les certificats à délivrer en cas d'accident seront établis comme il est dit dans la loi de 1892, mais dans la forme des certificats d'origine de blessure ; ils sont certifiés par l'autorité militaire et non par le maire de la localité.

Le 5 janvier de chaque année, chaque directeur d'établissement adressera au ministre des états contenant des renseignements statistiques sur le nombre, le sexe, l'âge de ses ouvriers, la durée du travail et des repos, les accidents survenus, etc.

Dans le cas où des circonstances exceptionnelles paraîtraient devoir nécessiter, pour des commandes urgentes, l'organisation d'un travail de nuit incombant habituellement à des enfants de moins de dix-huit ans, à des filles mineures ou à des femmes, on devra en référer au ministre qui avisera aux mesures à prendre.

Mort de M. Francis Magnard

Nous apprenons la mort d'un de nos confrères les plus distingués dans la presse française. M. Francis Magnard, rédacteur en chef du *Pigaro*, a succombé hier à Paris, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

INFORMATIONS

La santé de M. Burdeau

M. Burdeau, qui depuis une dizaine de jours souffre d'un refroidissement dont il a été atteint au fauteuil de la présidence de la Chambre — lequel est, paraît-il, exposé à de dangereux coups d'air — va beaucoup mieux. L'appétit est revenu et l'honorable président pourra vraisemblablement reprendre ses fonctions la semaine prochaine.

Entretien de Léon XIII avec le ministre de Russie

Le *Corriere di Napoli* apprend que le Pape, recevant en audience privée M. Iswoski, ministre de Russie, lui a déclaré qu'il espérait beaucoup de l'Empereur Nicolas pour le maintien des bonnes relations entre la Russie et le Saint-Siège et que le gouvernement russe donnerait son appui à l'œuvre entreprise par le souverain pontife pour l'union des Eglises orientales.

Un mécanicien de chemin de fer décoré

Par décret rendu sur le rapport du ministre des travaux publics, M. Auguste-Amédée Desboud, mécanicien à la Compagnie du chemin de fer du Nord, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le décret porte les motifs suivants : 23 ans de service, dont 3 en qualité de chauffeur mécanicien dans les équipages de la flotte. S'est distingué par le sang-froid et le courage exceptionnels dont il a fait preuve à l'occasion de l'accident d'Appilly, le 9 septembre 1894.

La sincérité des élections

La Commission chargée d'examiner la proposition présentée par M. Jules Guesde tendant à assurer la sincérité des élections électorales s'est arrêtée à cet article unique :

« Dans les élections législatives, chaque collège ou section sera composé d'un président, de quatre assesseurs et d'un secrétaire choisis parmi les électeurs, un représentant de chacun des candidats en présence, avec voix consultative seulement. »

Les crédits de Madagascar

M. de Monfort, adversaire de l'expédition mais partisan du développement de notre influence dans la grande île africaine, a déposé un amendement limitant les crédits à 40 millions qu'il applique à la construction d'un câble de Majunga à Mozambique et au renforcement de nos effectifs.

M. Paschal Grousset a déposé un autre amendement. Le député de Paris croit suffisant de développer les défenses de Diego Suarez et de renforcer la garde du résident général. Aussi se borne-t-il à déposer une demande de crédit de 8 millions.

La couronne de la ville de Sébastopol

M^{me} Carnot vient de recevoir du maire de

Sébastopol une superbe couronne en argent, pour être déposée sur le tombeau du regretté président Carnot, au Panthéon. Elle est faite de branches de lierre, de chêne et de laurier entremêlés.

Une lettre pleine d'un affectueux respect, adressée à M^{me} Carnot, accompagnait cet envoi.

L'espion Dreyfus

On connaît aujourd'hui, à la guerre, le nombre et la nature des pièces détournées, les états-majors qui les détournent, et les dispositions prises, pour parer à de certaines éventualités prévues par ces copies.

On sait quand et comment on est parvenu à corrompre l'officier inculpé et sur la réclamation du ministre de la guerre, le ministre des affaires étrangères a pris ses dispositions pour que les fonctionnaires étrangers résidant en France n'abusent plus de leur situation.

L'officier accusé aurait fait des aveux complets. On assure même qu'on possédait contre lui, dès avant son arrestation, des preuves de sa culpabilité.

Suivant le général Mercier, ce sont les articles 76 et 80 du Code pénal qui seraient applicables au capitaine Dreyfus s'il était reconnu coupable. Toutefois, la peine de mort ayant été abolie, c'est la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée que subirait le capitaine Dreyfus.

Les espions allemands

M. Pasques, juge d'instruction, a procédé à un nouvel examen des papiers saisis chez de Kessel et Schœnebiak, les espions allemands dont nous avons annoncé l'arrestation.

A ce propos, disons encore que le Français arrêté en même temps appartiendrait à l'administration du ministère de la guerre.

Il faut ajouter d'ailleurs qu'on n'a relevé contre lui que quelques propos imprudents.

Arrestation d'un conseiller municipal à Marseille

A la suite de nombreuses plaintes en abus de confiance parvenus au parquet, un mandat d'arrêt a été lancé samedi contre M. Goubert, conseiller municipal de Marseille, qui a été arrêté par deux agents de la Sûreté au moment où il sortait de chez lui.

M. Goubert a été écroué, après un court interrogatoire, à la prison Chave.

Les sommes détournées forment, dit-on, un total assez important.

Suicide d'un soldat

Les employés chargés du nettoyage des wagons à la gare de l'Ouest ont trouvé, dans un compartiment d'un train venant de Caen à Paris, le cadavre d'un soldat appartenant au 3^e régiment d'infanterie de marine. La mâchoire était fracassée d'un coup de revolver.

Les incendies dans l'Eure

La gendarmerie de Nonancourt vient d'arrêter un sieur Leroy, ancien épicier à Saint-Germain-sur-Avre, considéré comme l'auteur

de nombreux incendies qui ont répanu la panique dans plusieurs hameaux et villages de la région.

Tout un attirail de déguisements variés a été trouvé chez lui.

Incendie d'un moulin à Vierzon

Vierzon, 17 novembre. — Le grand moulin de Reully, près Vierzon, est totalement incendié. Les pertes s'élèvent à 200,000 francs.

Incendie en Angleterre

Un incendie considérable a éclaté à Nottingham et a détruit une grande quantité de dentelles dont une partie était prête à être expédiée en Amérique.

Le feu a pris naissance dans la maison Brown et C^e. Les pertes s'élèvent à plus de 3.750,000 francs.

ESPAGNE. — Drame terrible

Un drame terrible s'est passé à la caserne de carabiniers de Bellver (Espagne). Plusieurs carabiniers, après avoir absorbé de nombreux verres d'eau-de-vie, se sont pris de querelle. En arrivant à la caserne ils se sont mis aussitôt à jouer du couteau. Trois carabiniers ont été sérieusement blessés ; l'un d'eux a eu le ventre perforé ; son état est désespéré. Les coupables ont été arrêtés.

Les incendiaires du Dahomey

Des malfaiteurs indigènes ont forcé le coffrefort de l'évêque de Loango, M^{sr} Carrie, chef du vicariat apostolique du Congo français ; ensuite ils ont fait sauter la maison avec un baril de poudre.

Un duel à la Martinique — Pour un poulet de vingt sous!

Un conducteur des ponts et chaussées, M. Rose, et un commerçant, tous deux habitants de la commune de Saint-Esprit, avaient eu, à propos d'un poulet de vingt sous dont ils revendiquaient chacun la propriété, un différend futile en apparence, à la suite duquel des propos injurieux furent échangés et finalement des témoins constitués.

Dans ce duel, M. Rose reçut dans l'abdomen une balle qui détermina une péritonite à laquelle il succomba deux heures après la rencontre.

Epouvantable suicide à Liège

Un suicide épouvantable a eu lieu à Jemeppe-lez-Liège. Un ouvrier, Arthur G..., soutien d'une nombreuse famille, a mis fin à ses jours dans l'atelier où il travaillait de la façon suivante :

Le travail était arrêté pour le repos de midi, G... pénétra dans l'atelier, plaça sa tête sur l'enclume du marteau-pilon et fit mouvoir celui-ci qui pèse près de deux tonnes. Le marteau s'abattit sur sa tête, projetant sur les murs la cervelle du malheureux désespéré.

Ce pauvre garçon n'était âgé que de 17 ans et bien des fois il s'était plaint de ne pouvoir suffire, en dépit de son travail acharné, à nourrir sa mère et ses nombreux frères et sœurs.

C'est donc à la misère qu'il faut attribuer ce dramatique événement.

CHINE ET JAPON

Généraux décapités et à décapiter

Les journaux anglais publient une dépêche de Shanghai disant que le général Wei a été décapité. L'empereur a condamné le général à mort pour lâcheté devant l'ennemi à Ping-Yang, d'où il s'était retiré sans attendre l'attaque des Japonais.

Si les Japonais prennent Port-Arthur, un autre général, Li-Hung-Chang, paiera cet échec de sa vie.

Lui-Pin-Chan, vice-roi de Szé-Chuen, a été arrêté et transporté à Pékin comme un criminel ordinaire, sous l'inculpation d'avoir empoisonné un général tartare.

BULLETIN FINANCIER

17 novembre 1894.

L'allure du marché est moins bonne qu'hier en particulier sur nos rentes. On commence à se préoccuper de l'énormité de la dette flottante qu'il faudra arriver à consolider par un emprunt.

La place de Vienne est lourde aujourd'hui ; on cherche à se débarrasser chez nous. On a du reste fait peu d'affaires et piétiné sur place pendant presque toute la séance.

Le 3 0/0 finit à 102.52 1/2. Bonne tenue des actions de nos grands établissements de crédit. Le Foncier est à 921.25. Le Crédi Lyonnais à 775.

Le Suez fait bonne contenance à 2,977.50. Nos grands chemins paraissent avoir retrouvé la faveur de l'épargne. Le Lyon cote 1,422.50. L'Orléans 1,482.50.

L'Italie est moins brillante qu'hier à 84.55. L'Extérieure se maintient bien à 72 23/32. Un peu de réaction sur les autres fonds étrangers.

Les obligations des mines et usines de Sosnowice sont demandées à 487.50.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

Bulletin Militaire

Les élèves vétérinaires

Les élèves des diverses écoles vétérinaires sont tout en émoi, une décision du ministre de la guerre les ayant fait incorporer, cette année, dans l'arme de l'infanterie.

Ils demandent que, dans l'intérêt de leur profession, ils soient classés soit dans des régiments de cavalerie, soit dans des régiments d'artillerie, ainsi que cela avait toujours eu lieu jusqu'ici.

Cette réclamation paraît fondée. Ces jeunes gens, en effet, sont destinés à servir tous plus tard comme aides-vétérinaires de réserve ; de plus, une partie d'entre eux, qui sont en cours d'études, sont désignés pour rentrer dans le corps des vétérinaires de l'armée active.

Le ministre de l'agriculture vient de saisir de la question son collègue de la guerre.

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Ainsi, il ne restait plus rien de ce songe vécu, songe glorieux et sanglant, de ces seize vaisseaux assemblés pour bombarder une ville, de cette ville elle-même, théâtre de ruine et de mort. Tout s'effaçait. Le cadre même du tableau allait disparaître. La page écrite aujourd'hui n'était plus qu'hier ; elle tombait dans le gouffre du temps, dont ces flots mobiles étaient, par leur calme, le plus vivant symbole.

Non, il restait quelque chose.

Quelque chose, c'est-à-dire, étendus, cloués sur leurs lits de souffrance, trois hommes, le matin pleins de santé et de force, à cette heure terrassés par le mal, appauvris de leur sang, remplissant ce yacht somptueux de leurs gémissements et de leurs plaintes. Il restait un cœur de femme jusque-là fermé aux émotions externes, brusquement déchiré, ouvert par effraction, d'un seul choc de la réalité brutale.

Pauvre Hira !

Elle s'était jetée à genoux, sanglotante. La tête entre ses mains, elle s'efforçait de prier. Le remords la hantait, impitoyable, inévitable. Hier encore, ce n'était qu'un cauchemar ; maintenant, l'hallucination avait pris corps.

Elle avait voulu voir des hommes s'entrégorger ; elle avait vu. Un officier était là, à ses côtés, tout près d'elle, à peine séparé d'elle par cette cloison de planches qui n'arrêtait pas même le bruit de ses gémissements. Cet officier, elle n'en pouvait plus douter, — elle l'aimait. Elle l'aimait avec une soudaine violence, avec la rapidité d'impressions propres à sa nature mobile, avec le désir impuissant de lui ôter la douleur et de la garder pour elle-même, pour elle, la coupable de ce malheur !

Et Hira, prosternée, torçait ses mains sans étancher ses larmes. Oh ! cette nuit, qu'elle allait être longue. Elle ne se lèverait jamais, l'aube de l'expiation volontaire, pour lui permettre de s'asseoir, gardienne infatigable, consolatrice de tous les instants, au chevet du Philippe bien aimé !

Peu à peu le silence se faisait dans le navire. Quand elle jugea que tout le monde reposait, doucement elle entra ouvrit la porte, et se risqua dans la cursive.

Pour éviter toute fatigue, tout bruit aux blessés, on avait laissé leurs portes ouvertes. Le médecin pouvait entrer et sortir sans être remarqué.

Cédant à une tentation bien naturelle, Hira regarda par l'entrebâillement.

Philippe était étendu, pâle comme un spectre, les yeux clos, les lèvres serrées. Rien ne bougeait dans ses muscles, rien ne tressaillait dans ses nerfs.

La jeune fille le crut mort.

Sollicitée par l'inquiétude, elle fit un pas en avant.

Une main se posa sur son bras et la retint.

— Mademoiselle, — dit le docteur Mauluit avec une certaine sévérité, — je vous en prie, rentrez dans votre chambre. Il ne faut pas que vous vous teniez ici à cette heure.

— Mais, docteur, se récria-t-elle, monsieur... Borsand est mort !

Cette fois, il la rassura d'un sourire.

— Non, ma chère enfant, non, Dieu merci ! M. Borsand n'est pas trop grièvement atteint. Demain même, il ira beaucoup mieux, et nous vous permettrons de le voir... Maintenant, croyez-moi, rentrez chez vous.

Elle eut l'air d'obéir, mais à peine le méde-

cin se fut-il enfoncé dans la chambre du blessé, qu'Hira, rajustant à la hâte sa toilette, monta comme une coupable sur le pont.

Elle y arriva au moment où l'escadre achevait de disparaître sous les brumes du sud.

Alors, dans le silence des flots, une fascination la saisit.

De chaque lame, de chaque pli des vagues, une rumeur s'éleva, mystérieuse, musicale, se mêlant en une harmonie vague qui baigna la jeune fille d'une inexplicable volupté. Des senteurs capiteuses la grisèrent, tandis qu'une voix, inintelligible pour tout autre, se mit à chanter dans son âme :

— Pourquoi pleurer, fille des ondes ? Qu'a de commun ta vie avec ces vies qui t'escortent ? Ce sont des enfants de la terre, qui gémissent et se haïssent ? Toi, tu es née de mon écume, de mon sourire ; je t'ai fait l'âme mobile et capricieuse pour t'éviter les chaînes des captivités terrestres. Enfant, prends garde à l'amour ! Il enivre et il tue ! Ne fixe pas ton vol, Alcyone ! Garde l'état glacé du diamant. Qu'importe, qu'on souffre à tes côtés, qu'on t'aime ou qu'on te hâisse ! Traverse le monde en voyageuse, jusqu'à l'heure où tu t'évanouiras, libre et

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 19 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, plac de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 8°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 5°
Midi,	768 m/m	au-dessus 8°
Hausse,	3 m/m	
Baisse,	1 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 3°

Une compagnie d'infanterie à Saumur

On parle sérieusement, à Angers, de l'envoi d'une compagnie d'infanterie à Saumur.

Si nous avions une municipalité soucieuse de nos intérêts, elle s'occuperait sérieusement de cette affaire si importante pour notre ville.

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira demain mardi 20 novembre, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les affaires suivantes :

1° Réalisation de l'Emprunt ; 2° Travaux de voirie ; 3° Enquête parcellaire ; 4° Affaires diverses.

SAUMUR

Pour un torchon sale :

Avant-hier soir, à 4 heures, un jeune homme accourait au poste de police et annonçait qu'une incendie très conséquente venait de se déclarer à l'ancien hôtel d'Anjou, et qu'on voyait la fumée et la flamme sortir par les fenêtres.

L'agent de planton interrogea sérieusement ce garçon et, n'ayant aucune raison de suspecter sa véracité, chercha M. G..., clairon à la compagnie des pompiers, pour donner l'alarme. G... étant absent, le jeune homme offrit de sonner au feu et, afin de ne point retarder les secours, on lui confia l'instrument qu'il fit résonner place de la Bilange et rue d'Orléans, jusque sur le théâtre de l'incendie.

M. le Commissaire de police et ses agents, bientôt suivis d'une pompe, de ses servants, et d'un grand nombre d'habitants, se rendirent à l'hôtel d'Anjou et s'informèrent....

L'incendie conséquente se bornait à la combustion d'un torchon imbibé d'huile d'où s'était dégagée une épaisse fumée !

Le trop léger « avertisseur » écopa la semonce que méritait son zèle imprudent. Mais, il faillit recevoir, en sus, une tournée copieuse de G... qui lui reprochait « d'avoir déshonoré son clairon ».

Enfant égarée

Hier soir, le sieur Pouzet, menuisier, rue de Fenet, trouvait, rue de la Visitation, près de l'Ormeau, une petite fille d'environ six ans,

porteuse d'un panier contenant du pain et quelques fruits. Cette enfant semblait perdue et ne répondit pas aux questions qu'on lui posait. Pouzet la nourrit et la coucha et la ramena ce matin au bureau de police d'où on la conduisit à l'hôtel du Bon Laboureur, en attendant qu'on recherchât sa famille.

Vers 9 heures, les parents de la petite fille sont venus la réclamer. La gamine s'était sauvée pour jouer et n'osait plus rentrer.

Théâtre de Saumur

En raison des funérailles de l'empereur Alexandre III, la Direction a cru qu'il était convenable de ne pas jouer à Saumur aujourd'hui 19 et a remis à lundi prochain 26 la représentation du *Voyage en Chine*.

Concours de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie à Paris, en 1895

Un concours spécial de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie de la récolte de 1894 aura lieu à Paris du 14 au 20 février 1895, en même temps que le concours général agricole.

Les exposants doivent adresser à leur préfecture, le 1^{er} décembre 1894, au plus tard, une déclaration indiquant l'étendue cultivée en vignes, pommiers et poiriers ; le produit de la récolte de l'année ; les proportions des divers cépages ou variétés de fruits qui sont entrés dans la composition des moûts ; le degré alcoolique, le prix de vente, etc.

Des feuilles de déclaration et des programmes sont tenus à la disposition des intéressés, à la Préfecture (1^{re} division).

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Hermann LIGIER.

Ephémérides

18 novembre 1801. — Un arrêté des Consuls supprime 38 cantons dans le département. Leur nombre est réduit à 34, chiffre actuel.

Voici les cantons supprimés :

Bouillé-Ménard, Champigné, Contigné, Feneu, Morannes, Saint-Martin-du-Bois, Fougeré, Jarzé, Mazé, Moulherne, Vernouil, Brézé, Brissac, Chanzeaux, Coron, Condray-Macouard, Fontevrault, Martigné, Nueil, Le Puy, Les Rosiers, Saint-Georges-des-Sept-Voies, Jallais, Maulévrier, Le May, La Pommeraie, La Romagne, Saint-André, Sainte-Christine, Vezins, Blaison, Ingrandes, Montreuil-Bellroy, Pellouailles, Rochefort, Saint-Mathurin, Savennières et Trélazé.

Météorologie

L'aurore boréale que nous avons constatée à Saumur dans la soirée du 13, a été vue et observée dans d'autres départements très éloignés les uns des autres. Voici ce que nous lisons dans le *Temps* :

« Une belle aurore boréale a été observée pendant la nuit du 13 au 14 novembre, à l'observatoire de Juvisy, ainsi qu'à Moulins par M.

— C'est donc vous, mademoiselle, — dit le quartier-maître, — qui êtes comme qui dirait notre bonne sœur de charité ?

— Mais oui, mon ami. J'en suis fort heureuse.

— Pour lors, grimaça le vieux matelot, voulant être aimable, — que si ma satanée quille elle pouvait se radouber d'un seul coup d'œil, ce serait par vos yeux, certainement.

Hira prit la main du blessé.

— C'est gentil, ce que vous me dites là, mon brave Le Guyen.

— Tonnerre ! vous savez donc mon nom, m'amzelle ?

— Et qui ne sait pas le nom des vaillants, — riposta-t-elle gaiement.

« La preuve, c'est que je sais aussi le nom de votre compagnon Bédarriz, — ajouta-t-elle en se tournant vers le matelot, un Basque, dont les grands yeux profonds perdaient un moment leur expression de souffrance pour ne garder que celle de l'admiration.

Quand elle eut ainsi, de quelques mots, consolé et reconforté les deux matelots, leur laissant la douce influence de sa parole et de son sourire, elle se dirigea vers la chambre de Borsand. (A suivre.)

de Rocquigny-Adanson, et dans le Calvados par M. Desrivières. La lumière était d'un rouge amarante prononcé et parfois ses lueurs sanglantes plaquaient les nuées lumineuses. La pleine lune a beaucoup diminué l'intensité du phénomène. »

D'un autre côté, la tempête de mercredi ne sévissait pas seulement sur notre région, mais elle s'étendait sur tout le Nord-Ouest de l'Europe.

GENNES

Vol d'un furet

Vendredi dernier, un voleur resté inconnu a soustrait, chez M. Besnard, propriétaire à Gennes, un furet d'une valeur de quinze francs.

DOUÉ

Prochain mariage

Le mariage de M^{lle} Jeanne Lionnet, de Doué-la-Fontaine, avec M. Jules Mauny, avocat à la Cour d'appel d'Angers, aura lieu, le samedi 1^{er} décembre prochain, à l'église de Doué-la-Fontaine.

Puff chez une aubergiste

Le 1^{er} novembre, un individu, prenant le nom de Joulain et qu'on croit originaire de Vihiers, se présentait chez M^{me} Cordier, débitante à Doué, et la pria de le loger et nourrir pendant quelques jours. Il n'avait pas d'argent, mais il devait recevoir, dans un bref délai, 50 fr. de M. le percepteur de Vihiers, pour un trimestre de la pension que, soi-disant, lui sert l'Etat.

Le 4 novembre, à l'instigation du prétendu Joulain, M. Cordier écrivit à M. le percepteur de Vihiers pour réclamer le trimestre. Mais, le 6, dès le matin, sans attendre le passage du facteur, l'escroc fila, laissant, chez les époux Cordier, un puff de 17 fr.

Le signalement de ce filou a été transmis aux gendarmeries.

LES ROSIERS

Acte de courage

Lundi dernier, un cheval qu'on avait laissé attelé près de la gare, s'effraya tout à coup au bruit de la tempête et s'emballa sur la route des Rosiers où il allait peut-être causer de graves accidents. M. Senouillet, inspecteur au journal des Beaux-Arts, se rendait à ce moment au train de 2 heures ; il se jeta résolument à la tête de l'animal et parvint à le maîtriser. Aidé par le cantonnier qui est infirme d'un bras, il put le maintenir en attendant des secours. Toutes nos félicitations.

Vol d'un cornet à piston

Le 16 novembre, un inconnu entra chez M. Forestier, maréchal-ferrant aux Rosiers, lui demandant s'il donnait à manger et, sur sa réponse négative, le pria de lui faire griller deux harengs qu'il portait dans un bissac.

M. Forestier s'étant absenté un instant, l'homme aux harengs s'éclipça, emportant un cornet à piston estimé 40 fr., appartenant au fils Forestier.

Le signalement de cet amateur de musique peu délicat a été donné à la gendarmerie de Gennes.

Un comble de flegme britannique

On écrit de Saint-Laurent-des-Autels à l'Anjou :

« Une charrette anglaise, conduite par une fillette de seize ans, accompagnée de son institutrice anglaise et d'un valet de pied, verse dans un chemin creux. Mollement semés dans la boue, tous se relèvent sans mal.

« Le cheval seul, maintenu énergiquement à la tête par le groom, se débat, en vain, et vaincu par son impuissance, attend, le dos

dans l'ornière et les jambes en l'air, que de bonnes gens appelés en aide viennent à son secours.

« Pendant que le sauvetage s'opère et que l'on coupe cuirs et traits, et qu'enfin on relève cheval et voiture, la miss ramasse triomphalement dans le fossé un paquet de sandwiches épargnées dans la chute, et, s'adressant à son élève, avec un heureux et calme sourire, lui dit : « *Tout ça, ce était très drôle ; mais si nous goûtions ?...* »

« P.-S. — Le fait est authentique et arrivé le 13 novembre dernier. »

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 17 novembre. — Maurice-Henri Babin, rue Nationale, 40.

MARIAGES

Le 17 novembre. — Louis Gourbil, cultivateur, a épousé Victoire-Valentine Caunard, journalière, à Saumur.

Le 19. — Emile-Adolphe Bénion, agent d'assurances, à Angers, a épousé Léonie-Marie-Ernestine Jardon, sans profession, à Saumur.

Publications de mariage

Marius-Jean-Pierre Roquet, employé de commerce, et Marie Marcadeux, couturière, tous deux à Saumur.

Gustave Lambert, garçon de café, à Saumur, et Marie-Louise Touchard, couturière, à Moulherne.

Auguste Pinguet, voiturier, à Saumur, et Ursule-Louise Maillet, domestique, à Saint-Lambert-des-Lèves.

Isidore-Honoré-Aubin Versepy, sculpteur, à Paris, précédemment à Saumur, et Aline Champeaux, couturière, à Paris.

DÉCÈS

Le 17 novembre. — Christine-Marie-Anne Cochet, 3 mois, rue du Portail-Louis, 20.

On se demande à quoi le *Tapioca Rils* doit sa vogue toujours croissante. A sa bonne préparation et à ce qu'il sert à faire les meilleurs potages.

Marché de Saumur du Samedi 17 Novembre

Froment-commerce,	12	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	11 50	Veuve	2 40
Météil	9 50	Mouton	2 40
Seigle	7 50	Porc	2 --
Orge	8 --	Poulets la couple	4 50
Avoine	8 --	Dindonneaux	14 --
Sarrasin	14 --	Oies	13 --
Haricots blancs	30 --	Canards	5 50
Haricots rouges	24 --	Beurre le kilog.	2 --
Fèves	13 --	(Eufs la douzaine	1 30
Noix	13 --	Foin, la charretée de	
Châtaignes	14 --	780 kilog.	50 --
Sel les 100 kil.	15 --	Luzerne	50 --
Son	9 --	Paille	30 --
Pommes de terre,		Huile de noix, 50 kil.	125 --
la barrique,	10 --	Chanvre 1 ^{re} qualité	
Farine, la culasse de		les 52 kilog. 500	--
157 kilog.	40 --	id. 2 ^e	--
Pain 1 ^{re} qual., le kil.		id. 3 ^e	--
id. 2 ^e id. 0.26 66	--	Charbon de bois, les	
id. 3 ^e id. 0.20 --	--	100 kilog.	16 --
		Charbon de terre	4 --

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le Gérant, L. DELAUNAY.

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs ; elle reconstruit et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 450 la fiole. — Se trouve à Paris, chez DERBECCO, Pharm., 21, rue de Valenciennes, et toutes les bonnes Pharmacies de France.
Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Etude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

Le Samedi 1^{er} Décembre 1894, à 1 heure,

En l'étude de M^e LELIEVRE

Maison d'Habitation

Avec trois Caves en roc, Sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, 5.

Entrée en jouissance 25 décembre 1894.

Valeur locative possible 550 f.

S'adresser à M. et M^{me} PETIT, 5, rue des Basses-Perrières, ou à M^e LELIEVRE.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques Par suite de saisie-exécution

Le DIMANCHE 25 NOVEMBRE 1894, à une heure, au domicile des époux DELAUNAY, fermiers, demeurant au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers saisis sur lesdits époux Delaunay.

On vendra notamment :

Trois vaches, un taureau, une génisse, deux chevaux et leurs harnais, deux charrettes, cinq charreuses, rouelles, herse, rouleaux, bois, poules; — deux barriques vin blanc, vendange rouge, barriques vides; — environ 40 hectolitres de blé froment, seigle, avoine, environ 40,000 kilog. de foin, pommes de terre; — buffet, table, chaises, horloge, lucarne, armoire, linge, vaisselle, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Pour cause de Changement de Domicile

A CÉDER

CAFÉ du Théâtre

Pour la Saint-J an 1895 — Long l'a!

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

AVIS

La Maison CHATAIN, 20, rue Saint-Nicolas, continue comme par le passé la vente des bois et charbons.

Les clients peuvent donc continuer à s'approvisionner à la maison; ils y trouveront toujours des marchandises de toutes sortes et de bonne qualité.

M. L. NEPVEU, de retour en France après 25 ans de séjour aux îles Britanniques, se tient à la disposition des personnes désirant commencer ou continuer l'étude de la langue anglaise, soit pour le commerce, soit pour les examens. — Traduction de documents et lettres de commerce. — Petit-Fouchard, Saumur.

OCCASION

A VENDRE Très beau Coupé PRESQUE NEUF

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER

Bon Portefeuille d'Assurances Incendie — Vie.

S'adresser au bureau du journal.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

GRAND ENTREPOT DE SUCRE POUR VENDANGES

GOBLET-MAHOUDEAU

Rue Nationale et rue de l'Abreuvoir, 2, SAUMUR

CARTES DE VISITE DE L'Imprimerie Paul Godet SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Choisir un numéro à gauche de la Carte et écrire très lisiblement les NOMS.

78
32
65
37
70
49
58
34
33

Jacques de Courcelles

GOISLARD-MARDOUIN

Mademoiselle Claire Boisanger

FREDERIC DAVIGNON

Alexandre Severeyna

M^e & M^{me} EMILE BLANDINIÈRE

Marcel Dehoue

MADAME LEON DESTOURNELLES

Général H. Hotte

Modèles pris dans le Spécimen de l'imprimerie qui en contient un grand choix 1 fr 50, 2 fr & 2 fr 50 suivant qualité de Carton

Gravure sur pierre, 3 fr. et 3 fr. 50. — Gravure sur cuivre, 4 francs; avec Plaque fournie par le Client, 3 fr.

ENVELOPPES pour Cartes: 0.50 — 0.75 — 0.90

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAVONNERIE DE MÉZY

(Seine-et-Oise)

BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.



Savon d'Occuba

SAVON BLANC EXTRA

PUR



Exiger cette marque sur toutes les barres.

Exiger cette marque sur toutes les barres.

EN VENTE PARTOUT

SAVON D'OCCUBA

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits		Thé C ^e Coloniale, la boîte	
Menier, 1/2 kil.	1 60	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur, —	1 60	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n ^o 3, —	1 60	Biscuits recommandés	
C ^e Coloniale, —	2 20	Montbozon, la boîte	» 65
De santé, —	1 20	Madeleines-Champagne, id.	1 30

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaufort, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné

LE MAIRE,